L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 AOUT 1869. — 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 4 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eugène Tourné, au No 95 rue Vieille Levée à 10 heures du matin—20 barriques de vin rouge, en débarquement de la barque Ann & Alice, venant de Bordeaux. Aussi cêpes à l'huile, olives d'Espagne, liqueurs, cognac, &c. ; sur la Levée, vis-à-vis la rue des Ursulines—vin rouge.

Par Hoffman, Marks & Co. au No 31 de la rue de Chartres — marchandises sèches et lingerie.

Par S. Guinault, à 10 heures, rue d'Amour, entre Esplanade et Histoire—le fonds d'un magasin de grocerie, deux montres, une jument, une charrette.

... Dejan, Jr. à sa salle d'encan, coin Gravier et Camp ... — Un assortiment de meubles de maison et de bureau, et des pianos.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185.........Rue des Remparts.........185

ATTENTION.

Ventes à l'encan aujourd'hui, par Eugène Tourné :

10—A 11 heures A. M., au No 95, Vieille-Levée—20 barriques vin rouge, ex-barque Anna & Alice, de Bordeaux.—Aussi, vermicelli, savon, liqueurs, &c.

20—A 5 heures P. M., sur la Levée—45 barriques vin rouge en débarquement de la barque Coromandel, de Bordeaux.

Ventes sans limite.

ABONNEMENT.

UN AN........$16 00
TROIS MOIS........4 00
UN MOIS........1 50

L'abonnement est payable d'avance aux bureaux de l'Abeille.

Le journal est envoyé régulièrement aux abonnés le matin, de très bonne heure.

Un empire libéral et une république despotique.

Un empire libéral est une chose rare, assez rare pour saisir l'esprit et exciter l'admiration des peuples. Napoléon n'est pas le premier à nous en donner l'exemple. La fin du siècle dernier nous avait offert déjà ce grand spectacle et en Allemagne d'abord. Joseph II par son édit sur le gouvernement général des Pays Bas, par l'attitude de ses représentants aux conférences de Bruxelles entre lui et les Etats généraux, et par ses réformes en matière de culte, avait montré des dispositions politiques et morales très avancées pour son époque. L'empereur Nicolas a émancipé de lui-même les serfs de la couronne et tous les serfs de ses Etats. Aujourd'hui l'Empereur d'Autriche s'applique par sa tolérance et ses bonnes mesures à regagner l'estime de ses peuples et il paraît y parvenir. En France la chose paraissait plus difficile en raison du caractère de la nation. En effet, on n'aime pas en France les libertés octroyées mais celles qu'on prend. Il ne faut donc jamais y compter sur la reconnaissance des gouvernés. Au contraire, le gouvernement doit se méfier d'eux au moment même où il semble répondre aux plus chers de leurs vœux. Napoléon, certes, connait le pays auquel il a affaire. Il sait ou il doit savoir que ses prérogatives et son pouvoir n'étaient vus de mauvais œil que par une partie de la France, et que l'autre partie ne lui tiendra pas compte d'y avoir renoncé. Son libéralisme ne saurait être plus grand cependant, car le résultat de la dernière élection, produit exact du suffrage universel, ne lui imposait nullement l'obligation constitutionnelle de céder aux demandes des mécontents. Les amis de l'empire et même du gouvernement personnel sont encore en forte majorité dans le Corps législatif. Les mêmes rouages pouvaient donc tourner et les mêmes errements se poursuivre sans difficulté bien sérieuses ou bien apparentes. Napoléon, néanmoins, n'a pas voulu rester sous le coup de la suspicion nationale ; il n'a pas voulu que personne pût dire que son gouvernement était imposé par la force et se maintenait par la force ; il cède non à des besoins graves, honnêtement présentés et exprimés, mais à des ambitions impatientes de réformes dans un but bien connu, dans un but révolutionnaire, ambitions que les réformes ne satisferont pas et que la révolution elle-même ne pourrait satisfaire.

Cette transformation de l'empire de Napoléon en gouvernement libéral, en monarchie représentative, étonne d'autant plus que cet empire était fondé sur le suffrage universel semblait tirer de là une force permanente, indestructible, quels que fussent les représentants que ce suffrage voulût donner au pays. C'est toujours par une législation progressive qu'une nation se gouverne. Or cette législation, faite sous l'Empire par des législateurs librement élus, ne paraissait-elle pas entourée de toutes les garanties possibles de popularité, de crédit et d'universalité ?

Tous les hommes judicieux et de bonne foi répondront d'une manière affirmative. Il devait que rien ne manquait à cet empire pour faire un gouvernement utile, éclairé, progressif et en même temps puissant et redoutable à l'intérieur comme à l'extérieur. Vaudra-t-il mieux maintenant que les représentants du suffrage universel auront plus de liberté parlementaire et plus d'initiative ? Non, disent bien certainement ces mêmes hommes judicieux et graves, car les passions que les élus représenteront seront les leurs propres et non celles du pays ; mais le pays pourra s'y tromper et les prendre pour siennes. Le droit d'initiative cédé au Corps-Législatif ne peut produire aucun bien et causera, sans nul doute, beaucoup de mal. Ce droit d'initiative est celui dont jouissaient les Chambres sous Louis XVIII, Charles X et Louis Philippe et qui rendait les sessions interminables. Tout député, armé de ce droit, peut présenter à la Chambre un projet de loi si la présentation en est autorisée d'avance par un certain nombre de bureaux. Il n'est pas probable qu'avec une majorité impérialiste dans tous les bureaux, ce droit soit fort à craindre en ce moment, mais il aura son influence de propagande ; on discutera dans les bureaux ; les discussions de bureau iront à la presse ; la presse en fera part au pays et le pays saura le nom des membres qui se seront opposés à la présentation des projets soutenus par la faction montagnarde. On voit tout de suite que les discussions de bureau iront fort loin, aussi loin que les discussions du Corps Législatif mêmes, et c'est par des discussions semblables que la France fut conduite sans qu'elle s'en doutât aux élections de 1827 qui furent le tocsin de la chute de Charles X. Ces discussions de bureau ne firent pas moins de mal au gouvernement de Louis Philippe qui ne put y résister. En feront-elles moins sous l'Empire qui donne à la fois le droit d'initiative parlementaire avec le suffrage universel ? Cela n'est pas à supposer et le gouvernement impérial en l'octroyant se livre à tous les périls de la plus téméraire des aventures. Laisser la Chambre élire ses secrétaires et son président, ce n'est rien ; laisser la Chambre régler son ordre du jour, ce n'est rien ; accepter la responsabilité des ministres ce n'est rien ; prendre ses ministres dans la Chambre ce n'est rien ; mais accorder le droit d'adresse et d'initiative parlementaire, c'est tout. Les passions éclateront de tous côtés dans la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, et ce que ne dira pas l'adresse, les bureaux le diront dans les discussions particulières que la presse mal intentionnée élèvera à la hauteur des discours publics. Le droit d'initiative parlementaire accordé, c'est la transformation pure et simple de l'empire en monarchie constitutionnelle représentative, gouvernement de légalité et de discussion que nous avons vu deux fois à l'œuvre et que deux fois nous avons vu tomber sous la colère et le mépris non raisonné du peuple.

Napoléon nous donne aujourd'hui l'exemple d'une troisième épreuve : et cela dans des conditions en apparence moins favorables à l'ordre et à l'autorité que sous les régimes précédents. La France aura toutes les libertés constitutionnelles que comportait le gouvernement de Louis Philippe et en outre la grande lubie des radicaux de tous pays, le suffrage universel. Il serait bien surprenant que cette lubie sauvât le gouvernement au lieu de le détruire.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'il advienne, le gouvernement impérial de France fait aujourd'hui le contre-pied de ce qui se fait aux Etats-Unis sous la présidence de Grant. Napoléon a une majorité de 220 voix dans une assemblée de 292 membres, son gouvernement a obtenu une majorité d'un million cinq cent mille dans le vote populaire direct, et Napoléon regarde cette majorité comme insuffisante pour continuer le régime venu à la suite du Deux décembre. Napoléon s'incline non devant une majorité puissante qui est pour lui, mais devant une minorité faible et seulement agrandie de quelques suffrages. On ne peut rendre un hommage plus éclatant à la souveraineté du peuple qui est ainsi servi au-delà de ses vœux et de ses aspirations.

Grant a-t-il au même degré le sentiment de ce qu'il doit au peuple des Etats-Unis ? Quelle a été la majorité de Grant aux dernières élections ? Cette majorité a été d'environ 300,000 sur un nombre de votes s'élevant à près de sept millions. C'est là un faible chiffre comparé au chiffre de la majorité en France. Grant avec ses 300,000 radicaux ne s'en croit pas moins autorisé à gouverner despotiquement les Etats-Unis ? Il regarde comme non avenues les millions de suffrages démocratiques donnés à Seymour ; il change totalement le personnel administratif, renvoie impitoyablement de vieux employés maintenus respectueusement par ses prédécesseurs et repousse tous les postulants qui ne présentent pas dans leur origine ou dans leurs précédents des garanties absolues au parti radical. Il autorise au Sud l'établissement de cours martiales pour juger des crimes commis par des civiliens en temps de paix et il recherche laborieusement les moyens de fortifier le radicalisme dans le Nord et dans le Sud par tous les expédients à l'usage des gouvernements arbitraires et absolus. Voilà le spectacle que donne au monde la monarchie d'un côté et la république de l'autre. En France, de grands égards pour l'opinion publique et grande envie de marcher avec elle, en rivalisant de libéralisme avec ceux qui prétendent conduire cette opinion ; en Amérique au contraire, grand mépris pour l'opinion publique et grande envie de la fouler aux pieds, si l'on ne parvient à la modeler à la façon d'un parti. En France pas de veto ; aux Etats-Unis un veto toujours menaçant. Alors, où est la république ? En France ou aux Etats Unis ? Qu'on juge !

Les Quais et la Chambre de Commerce.

Lundi soir, la Chambre de Commerce a eu une grande réunion sous la présidence de M. Fosdick. Les membres avaient été convoqués pour délibérer sur les privilèges de quai accordés par l'Etat et par la ville à la Compagnie de Chattanooga et à M. Ch. Morgan, pour favoriser des vues industrielles relatives à des entreprises de chemin de fer. Le général Harry T. Hays, qui avait été chargé d'examiner la question, a fait un rapport entièrement opposé aux concessions dont il s'agit. Le général Hays a dit qu'après un mûr examen de cette affaire, il était arrivé à la conclusion que ni l'Etat ni la ville n'ont le droit de disposer des quais et débarcadères, au-delà de ce qui est absolument nécessaire pour le service des ferries et du commerce en général. Si la ville accorde aux chemins de fer les 600 pieds que les compagnies demandent, elle pourrait tout aussi bien leur céder tous les quais et toutes les levées dans leur longueur. Alors que deviendrait le droit du commerce en général ? Les navires et les bateaux n'auraient plus le moyen d'aborder aux quais de la Nouvelle Orléans.

Dans l'opinion du général Hays, opinion appuyée sur la loi qui régit la matière, la Levée est publique ; elle est tout aussi bien la propriété du Nord et de l'Ouest que du peuple de la Louisiane et de la Nile-Orléans, et tout le droit que la ville possède à cet égard, c'est de lever des taxes de wharfage pour le bénéfice du commerce même, en lui assurant des facilités d'embarquement et de débarquement.

A la suite de ce rapport, M. Fosdick, se faisant remplacer par M. Variu au fauteuil de la présidence, a présenté des résolutions dont voici la substance :

La législature de cet État ayant accordé à la compagnie du chemin de fer de Chattanooga des privilèges extraordinaires, et le Conseil de ville de la Nouvelle-Orléans ayant accordé à M. Morgan, pour une route devant aller au Texas, des privilèges semblables, la Chambre de Commerce considérant ces privilèges comme une infraction aux droits d'un grand nombre de négociants engagés dans le commerce du coton et des produits de l'Ouest, charge le président de nommer un comité de trois membres qui auront la mission d'employer des avocats et de lever des fonds pour s'opposer en justice à l'exécution des concessions faites par l'Etat et la ville, et prendre telles mesures que de raison pour protéger les intérêts et les droits de la communauté commerciale.

M. Fosdick a soutenu sa proposition avec beaucoup de force. Il a dit que si les Compagnies de chemin de fer s'emparaient ainsi des rives du fleuve devant la ville, il ne restait plus aux négociants qu'à démolir leurs entrepôts et leurs magasins pour les réédifier dans le Quatrième ou dans le Troisième District, attendu que les bateaux à vapeur seraient obligés de s'arrêter dans l'un ou d'aller vers l'autre pour y trouver des débarcadères. Si l'on veut que la ville reste où elle est, il faut donc ne pas déranger le mouvement du commerce en le forçant d'aller chercher ailleurs les facilités qui suffisent à peine aujourd'hui là où elles sont établies depuis longtemps. Il faut chercher à les agrandir et non à les amoindrir dans l'intérêt unique d'entreprises industrielles dont le bénéfice pour la Nile-Orléans sera pendant nombre d'années une chose fort hypothétique.

Toutes ces opinions sont les nôtres. Nous sommes complètement opposé à ces petites affaires qui morcellent nos meilleures ressources sans donner un cent de bénéfice à la communauté. Hangars ici, qu'on veut laisser faire pour rien, quais là, qu'on veut vendre pour une bagatelle, et tout cela dans quel but ? Dans le but de tuer à jamais la ferme générale des quais dont on ne veut plus, ainsi donc, de ne pas déranger l'existence des agens, coureurs et collecteurs de la Municipalité. Mais dans trois ans quand il faudra réparer ces mêmes quais et débarcadères, où en trouvera-t-on le moyen ? L'argent, où le prendra-t-on ? C'est alors que les Conseils de ville comprendront leur erreur. S'étant privés de la faculté de vendre les batteures, ils ne pourront plus avoir de capital et comme ils n'auront pas plus de revenu, ils se trouveront avoir tout perdu par leur faute. Si nous le leur reprochons, après les avoir avertis, comme nous les avertissons aujourd'hui, pourront-ils se plaindre ?

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent.

A vendre chez Ball, Lyons & Co., 40 et 42 rue du Camp ; Ducougé, 39 rue de Chartres à A. Griffo, 285 rue Royale.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni fret ni assurance.

L'AMER DE GUACO.—M. Jos. Llado, encoignure Chartres et Dumaine, est à la Nouvelle Orléans le seul agent de vente pour ce fameux amer dont les propriétés sont si estimées. Les personnes qui éprouvent des faiblesses d'estomac ou quelque débilité de tempérament feraient bien de se mettre à l'usage de cet amer qui, fabriqué avec la substance de guaco, possède des vertus extraordinaires. Nous le leur recommandons, en outre, comme une boisson agréable et qui peut supporter le mélange avec diverses liqueurs.

BANQUE DU CRESCENT CITY. — Les souscripteurs au capital social de cette Banque sont prévenus par une notice qu'ils verront plus loin, que le troisième versement de 10 pour cent est dû à partir du 1er aout.

CHARBON. CHARBON.—En été il faut se prémunir contre l'hiver. C'est pour cela que MM. Beals et Laine, marchands de charbon, annoncent qu'ils ont à vendre du Pittsburg, de l'Anthracite et du Cannel anglais de première qualité. Tous ordres laissés à leur bureau, rue Carondelet, No 10, ou sur la Levée, au ferry du Troisième District ou encore au coin des rues Louisa et Levée, seront exécutés promptement. Ces messieurs ne se bornent pas à faire délivrer du charbon dans toutes les parties de la ville pour les besoins des familles ; ils sont prêts aussi à en fournir aux steamers, car leur approvisionnement est immense, et ils peuvent céder à bon marché toute quantité de charbon qui sera désirée.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

Voyage de l'Impératrice Eugénie.

Nous lisons dans la *France* :

Nous avons quelques renseignements que nous croyons exacts, sur le voyage projeté de l'Impératrice. Sa Majesté fait déjà ses préparatifs de départ. Elle doit se trouver le 30 septembre à Constantinople.

Le sultan met à sa disposition le plus beau de ses palais qu'il fait orner avec toute la richesse du luxe oriental.

L'Impératrice passera une dizaine de jours à Constantinople au milieu des fêtes préparées en son honneur, tant au sein de la capitale que sur les rives du Bosphore.

Vers le 10 octobre, Sa Majesté ira visiter Smyrne et ses splendides environs. Cette excursion prendra naturellement une dizaine de jours. Du 20 octobre au 17 novembre, date définitive de l'inauguration du canal de Suez, l'itinéraire de Sa Majesté n'est pas encore connu.

L'Impératrice assistera aux fêtes d'inauguration du canal, sur l'invitation expresse de S. M. le sultan.

On pense que Djemil Pacha, ambassadeur de la Porte à Paris, accompagnera l'Impératrice dans ce voyage.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

TEMPERATURE—3 Août 1869.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111, rue du Canal.

6 heures	A. M.	78 degrés.
12 "	A. M.	83 "
3 "	P. M.	84 "
6 "	P. M.	83 "

Echos Parlementaires.

Paris, 17 juillet.

Malgré le décret de prorogation indéfinie, la plupart des députés n'ont pas quitté Paris.

On les voit encore, par groupes, dans les couloirs de la Chambre, aux heures ordinaires des séances. C'est toujours le décret de prorogation qui est le grand sujet de leurs entretiens, surtout pour ceux dont les pouvoirs ne sont pas vérifiés.

Il serait assez difficile de trouver une formule générale traduisant avec exactitude leurs impressions au sujet des événements de ces derniers jours.

Les uns disent : " Le Message impérial est un acte additionnel réussi. Il était impossible de mieux sortir des difficultés créées par l'interpellation des 116 "

Les autres répondent : " Le Message ou va au delà ou reste en deçà de ce que nous avons demandé.

Nous avons entendu un signataire de l'interpellation formuler ainsi sa pensée : " Je voulais uniquement, quant à moi, la responsabilité ministérielle. Le reste, je l'accepte, parce qu'il n'appartient pas à un membre d'une Assemblée de refuser un accroissement d'attribution ; mais le cabinet responsable eût suppléé à tout."

D'autres, en assez grand nombre, protestent qu'ils ont voulu résoudre une question de principes, et non point provoquer un changement de personnes, et regrettent la détermination de laquelle sont sorties les complications actuelles.

On assure que les députés, officiers de la couronne, ne se sont pas réunis aux signataires de la demande d'audience des députés non vérifiés. Un autre député, qui n'est ni chambellan, ni écuyer, disait : " Je trouve peu patriotique, à propos d'une préoccupation personnelle, d'ajouter aux embarras du gouvernement."

Il y avait hier soir, chez M. le président Schneider, un dîner d'une trentaine de couverts.

La réception du soir a été assez nombreuse. Les conversations étaient animées.

M. Emile Ollivier est arrivé un peu avant minuit, et il n'est reparti que beaucoup plus tard, après un long entretien avec M. Buffet et le président.

M. Segris et M. Louvet étaient naturellement entourés, et ne répondaient que par des phrases évasives aux compliments qui leur étaient adressés.

Nous croyons que, dans les conversations de la soirée, bien des susceptibilités se sont apaisées au sujet de la prorogation. Quelques explications franches ont enlevé à cette mesure ce qu'elle avait paru d'abord offrir d'insolite. Il est évident qu'on n'a voulu blesser personne ; le moment eût été trop mal choisi.

On racontait que M. Rouher avait été mandé, le matin, à Saint Cloud, par l'Empereur, et l'entretien de Sa Majesté avec l'ancien ministre d'Etat était l'objet de nouveaux commentaires.

M. Rouher, disait-on, avait été consulté par l'Empereur sur la situation actuelle ; il était venu sans programme ; mais la conversation aurait porté à la fois sur la manière de dénouer la crise ministérielle et sur le projet de sénatus-consulte.

M. Rouher aurait gardé sur les personnes la plus grande réserve ; mais, sur les réformes elles-mêmes, tout en déclinant, dans sa position actuelle, le concours qui lui était demandé, il aurait exprimé l'avis que les nouveaux ministres ne devaient arriver devant le Sénat qu'avec un projet très large et très sérieux, donnant aux principes du Message tout le développement qu'il comporte.

Ces rumeurs ne s'accordent guère avec ce que nous lisons ce matin dans un journal ; nous croyons cependant qu'elles se rapprochent beaucoup plus de la vérité.

La gauche a décidé qu'elle se réunirait tous les jours, à trois heures, dans un des bureaux de la Chambre, et que ceux de ses membres qui ne pourraient prendre part à ces réunions devraient indiquer l'endroit où l'on pourrait leur adresser des communications.

La gauche se réunira, en outre, dans un dîner, demain soir.

Depuis la lecture du Message, M. Thiers est en proie à une sorte d'agitation nerveuse, qui se traduit par une curieuse exubérance de gestes, de paroles et d'exclamations.

Régime parlementaire ! régime parlementaire ! disait hier en secouant les épaules le député du Tiers, cela est bien vite dit ; mais moi qui ai vécu trente ans au milieu de ce régime, je sais quel tempérament il demande, et le tiers-parti est trop mou pour pouvoir conduire la barque dans les circonstances actuelles.

L'Affaire des Décrets Impériaux.

L'incident relatif au décret de prorogation du Corps législatif prend des proportions telles, que nous croyons devoir en préciser les détails.

Le matin du 12, le ministre d'État avait écrit de sa main et fait signer par l'Empereur un décret prorogeant le Corps législatif au lundi 19 de ce mois. M. Rouher était revenu avec ce décret, qui devait être lu en séance publique. Le soir, il n'avait été envoyé au *Journal officiel* qu'une note annonçant la démission de tous les ministres.

A minuit moins un quart le ministre était couché. M. Schneider, arrivant de Saint Cloud, apporte une lettre de l'Empereur qui priait M. Rouher d'insérer au *Journal officiel* un décret rédigé par le Président et d'ajouter à la note annonçant la démission des ministres, que cette démission était acceptée, mais qu'ils continueraient à diriger les affaires courantes jusqu'à leur remplacement.

Dans cette lettre, le souverain exprimait les plus profonds regrets de la résolution de M. Rouher.

M. Schneider fit transmettre cette lettre à M. Rouher et se retira.

M. Rouher dut alors contre signer le nouveau décret de prorogation qui supprimait le premier et il le fit envoyer au *Journal officiel* ; car, n'étant plus ministre puisque sa démission était acceptée, il n'avait qu'à exécuter l'ordre formel qu'il venait de recevoir de son souverain et auquel la démarche même de M. Schneider attachait un caractère évident d'urgence.

Aussitôt composées, les épreuves de la note et des deux décrets de prorogation du Corps législatif et de convocation du Sénat furent envoyées à M. Norbert-Billiart, directeur des journaux officiels, qui, bien que frappé de l'inconciliabilité existant entre cette prorogation et la convocation du Corps législatif pour le 12 de ce mois, ne crut pas se permettre une modification dans le compte rendu officiel placé sous l'autorité exclusive du président du Corps législatif.

La présidence avait paru croire, d'abord que l'insertion du décret au *Journal officiel* suffisait pour supprimer l'ordre du jour, sans qu'il fût nécessaire de communiquer, par une lecture, ce décret au Corps législatif. Ce n'est que vers onze heures que l'on songea à convoquer à nouveau les députés pour la courte séance dont on connaît les résultats. (*France*)

Faits Divers et Nouvelles.

— On se rappelle qu'à la vente Kouchéleff un certain nombre de tableaux avaient été retirés à cause de la modicité des enchères ; le *Moniteur universel* nous apprend qu'ils viennent d'être vendus à Londres. Le Paul Potter a atteint 1,450 guinées (36,250 fr.) ; le *Christ* de Rembrandt 510 guinées ; le *Passage du gué* de Karel Dujardin, 320 ; l'*Intérieur d'un corps de garde*, de Jean le Ducq, 115 ; la *Caravane* de Berghem, 210 ; le *Paysage* de Hobbema, 290 ; le *Christ au jardin des Olives* de Murillo, 400 ; la *Sainte Famille* d'André del Sarto, 750 ; la *Femme adultère* de Véronèse, 340 ; le *Paysage* de Salvator Rosa, 260 guinées. Enfin le fameux saphir qui, en 1725 fut donné par le sultan Achmet au prince Besborodko, s'est vendu 1,000 guinées ; il est gros comme un œuf de pigeon et n'a pas d'égal pour l'éclat et le brillant.

— Le *Messager officiel* de Saint-Pétersbourg raconte une excursion faite dans les contrées montagneuses du district de Kabarda, par le grand-duc lieutenant de l'empereur dans le Caucase.

Arrivé sur le territoire de la Kabarda, le grand duc fut salué par la peuplade qui était venue à sa rencontre, puis elle se dirigea vers l'Aoul Atajouk. Au passage de la rivière de Goudéleue, le grand-duc fut reçu par une sotnia de montagnards délégués par les communes de la contrée. Ces cavaliers, se joignant aux Kabardiens qui escortaient le grand-duc depuis la frontière du district, se mirent à exécuter sous ses yeux leurs fantasias (djighites) habituelles au bruit d'une vive fusillade.

A son entrée à Atajouk, le grand-duc descendit dans la demeure du prince d'Atajouk. Les murs en étaient décorés avec le plus grand soin de panoplies composées d'anciennes armes kabardiennes, des portraits de l'empereur et de la famille impériale.

L'intérieur de la maison resplendissait de lumière et la façade était illuminée de lanternes aux mille couleurs. Ces clartés se joignant à celles que projetaient des brasiers allumés sur les hauteurs environnantes relevaient la beauté du site et l'éclat de cette scène.

Le dîner fut servi sous une grande tente dressée devant la maison ; il se composait uniquement de mets indigènes.

Parmi les personnes qui s'étaient présentées pour accueillir le grand-duc figuraient une grande quantité de jeunes filles de familles princières et de haute noblesse arrivées des villages voisins. On avait arrangé des danses qui s'ouvrirent sous la tente à onze heures, après que le dîner fut terminé.

Ce fut un spectacle curieux que de voir le cortège de jeunes filles sortir des appartements réservés aux femmes dans la demeure du prince d'Atajouk et se diriger, dans leurs beaux costumes de fête, vers le lieu de la danse, chacune soutenue, selon la mode du pays, par ses suivantes. Elles marchaient une à une et lentement, aux sons d'une musique indigène, accompagnée de chants rhythmés d'après les mélodies d'usage dans les solennités nuptiales. Au fur et à mesure qu'elles arrivaient à l'entrée de la tente, elles déposaient leurs sandales, chaussure particulière dont se servent les femmes de qualité en Kabardie, et allaient se grouper à l'une des extrémités de la salle.

Le signal donné, les danses commencèrent au son du sybyzy, espèce de flageolet, et du khara, crécelle servant plutôt à régler la cadence qu'à l'accompagnement, lequel tombait à la charge de spectateurs qui complétaient l'orchestre en frappant dans leurs mains et en chantant un motet uniforme.

Cependant, le bal s'anima bientôt, et le cercle des danseurs s'élargit de plus en plus.

L'entrain gagna tout le monde, et ce ne fut qu'à l'aube qu'on songea à permettre à l'auguste voyageur de prendre un repos nécessaire après les fatigues d'une route difficile.

La visite du grand-duc dans le pays de la Kabarda est appelée à laisser des traces profondes par l'impression qu'elle a produite sur cette peuplade, en manifestant la confiance absolue du grand-duc à leur égard.

— Le conseil municipal de Trieste a résolu, à l'unanimité, de consacrer la somme de 1,000 francs à l'érection d'un monument à Rossini.

— On vient de faire de nouvelles fouilles à Herculanum. On a trouvé un faune de grandeur moyenne, copie médiocre d'un original précieux. Les excavations d'Herculanum sont très fatigantes. La ville est enfouie à 20 mètres au-dessous du niveau actuel du sol, tandis que Pompéi n'est qu'à 7 ou 8 mètres de profondeur. En outre, la couche qui couvre Herculanum est plus profonde et plus compacte. Afin de la remuer il faut recourir à de plus forts outils ; mais cette fatigue est compensée par la certitude que l'on y retrouvera des objets plus nombreux et de plus de valeur qu'à Pompéi. On sait, du reste, qu'après le désastre les habitants de Pompéi ont pu retourner à leurs habitations ensevelies, et en extraire les objets les plus précieux ; cela n'est pas arrivé à Herculanum.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Ouverture du Sénat français.

Discours de M. Rouher.

Le Senatus-Consulte.

Lettre du Capitaine-Général de Madrid.

La situation en Espagne.

Elections du Kentucky.

Victoire des Démocrates.

Nouvelles du Paraguay.

Nouvelles de Cube.

Nouvelles Européennes.

(*Par le Câble Français.*)

Madrid, 3 août.—Le capitaine général de Madrid a adressé au Régent et au général Prim une lettre dans laquelle il s'exprime ainsi :

" J'ai donné mon concours à la révolution, espérant voir le règne de la moralité, de la loi, et de la justice, remplacer celui des abus. Dix mois se sont écoulés depuis le jour où la révolution s'est accomplie. Mes espérances ont été déçues. De graves abus, une profonde immoralité, une anarchie déplorable règnent dans le pays ; il est absolument nécessaire de mettre fin à ces désordres. La Constitution a proclamé la monarchie. Il faut, sans retard, choisir un Roi : si le gouvernement ne s'occupe pas promptement de la question, j'abandonne tout espoir dans l'affermissement de la Révolution, et je me retire dans la vie privée. "

Cette lettre a été lue en conseil des ministres ; elle a causé une profonde impression.

Dresde (Saxe), 3 août—Trois cents personnes ont péri dans une explosion de mine située dans les montagnes, près de cette ville.

Paris, 3 aout—La session du sénat a été ouverte hier par un discours de M. Rouher. Après avoir rappelé que l'examen des réformes proposées a été mis par la Constitution dans les attributions du Sénat : Vous devez, a dit M. Rouher, considérer si les dites réformes sont assez populaires pour marcher de paire avec la liberté, et en même temps assez fortes pour résister à l'anarchie.

J'ai la confiance, a-t-il ajouté, que le Sénat abordera cette discussion avec le désir sincère d'interpréter la volonté du pays ; et, grâce aux efforts combinés du gouvernement et du Sénat, la plus cordiale harmonie, je l'espère, s'établira entre les pouvoirs de l'Etat. Ainsi, les institutions de l'Empire acquerront force, splendeur et popularité.

Après ce discours, lecture a été faite du sénatus-consulte. En outre des dispositions qui ont été transmises par le télégraphe, le sénatus-consulte prescrit que les ministres relèvent seulement de l'Empereur, et continueront à délibérer en conseil sous sa présidence. Ils seront considérés, néanmoins, comme responsables de leurs actes, mais ne pourront être mis en accusation que par le Sénat.

Un ministre, s'il est membre du Sénat ou du Corps législatif, aura le droit de prendre part aux délibérations de la Chambre dont il fera partie.

Le ministre de la Justice a présenté quelques explications d'un caractère très libéral.

Le Sénat s'est ajourné à jeudi.

Dans sa prochaine séance, il nommera un comité de dix membres pour examiner le sénatus-consulte.

Nouvelles de Washington.

Washington, 3 août—Nouvelles officielles en date du 26 juillet, reçues par les Cubains :

Dans les derniers combats, les Cubains ont fait 800 hommes de prisonniers, ce qui paraît devoir sauver d'une exécution sommaire ceux d'entre eux qui sont tombés aux mains des Espagnols et leur assure un traitement convenable.

Quesada a détruit complètement les communications avec Puerto Principe. Le mauvais état sanitaire régnant dans cette ville empêche seul de l'occuper. Letona a essayé vainement de rétablir les communications ; il a été battu. Les pertes des Espagnols sont trois fois plus grandes que celles des Cubains. Letona a en tout 4000 hommes de troupes dans la ville et la province de Nuevitas.

Quesada a environ 9000 hommes bien armés et bien disciplinés, prêts à marcher dès que l'état sanitaire de la côte le permettra. Jordan a livré plusieurs combats décisifs, dans lesquels les Espagnols ont été repoussés, après avoir perdu relativement beaucoup de monde. Les Espagnols ont perdu, à Villa Clara, 200 hommes, des armes, des munitions, des trains d'artillerie et des provisions. Une expédition dirigée contre certaines plantations a échoué ; les forces qui la composaient ont été presque entièrement détruites ; les Espagnols y ont perdu 80 hommes tués et 300 prisonniers. Ils avaient 1300 hommes en ligne dans cette bataille ; et les Cubains étaient au nombre de 760.

Jordan informe que ses troupes sont en excellente condition ; il est lui-même bien portant. Il affirme avoir trois fois de monde que n'en compte le corps espagnol qui est en face de lui. Ses forces, dit-il, sont bien organisées, aguerries, et se battent comme des démons. Son effectif s'accroît journellement par l'arrivée de recrues nouvelles. Il exprime la plus entière confiance dans le succès.

Washington, 3 aout—Recettes du Revenu intérieur aujourd'hui $674,000.

Les Dépôts des E-U. ont reçu l'ordre de retirer les billets de la circulation.

Creswell espère pouvoir être de retour à Washington dans dix jours.

Les autorités du Revenu se proposent de fermer toutes les distilleries de Philadelphie, afin de pouvoir faire reprendre la fabrication sur des bases honnêtes.

A partir d'aujourd'hui, tous les blancs et imprimés des Douanes seront fournis d'ici.

Washington, 3 aout—Le département du Trésor a reçu des informations officielles de l'agent Kinsella, en mission à la Nile Orléans. Il appert de leur teneur que les sucres saisis à St. Louis et à Chicago par les officiers du Trésor, comme originaires de l'île de Cube et entrés sans acquittements des droits de Douane, ont été reconnus, en grande partie, pour des sucres indigènes, et conséquemment la saisie a été levée.

Nouvelles Diverses.

Halifax, N. S., 3 aout — L'Eclipse, navire de guerre, venant de Rio Janeiro, a perdu son commandant, le premier lieutenant et 16 hommes, morts de la fièvre jaune. Le navire Barracoute est arrivé aujourd'hui ayant la fièvre jaune à bord.

Augusta, 3 aout, soir—Il pleut très fort et sans discontinuer depuis midi.

Selma, 3 aout—Les élections se sont passées très tranquillement. Les rapports de divers districts montrent une grande diminution dans le nombre des votants, comparativement aux élections de l'année dernière. Le scrutin a donné pour la ville les résultats suivants : Buck 2,038 ; Mann 571. Perte des républicains 571. Perte des démocrates 182. District Union, Mann 32, Buck 0.

Nouvelles des Rivières

Vicksburg, 3 aout — Montés : Nick Longworth à 8 hier soir. Descendu : Henry Ames à 6 P. M. La rivière baisse lentement.

Louisville, 3 aout—La rivière baisse, 6 pieds 10 pouces dans le Canal.

St Louis, 3 aout — La rivière baisse régulièrement.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 3 août, 6 P. M.—Baromètre 29.55. Calme.

Arrivages : Steamer Gulf Stream, Spencer, 3 P. M., New York, à A. Moulton.

Départs : Goëlette Gleaner.

L'Osage est occupé à pomper l'eau de la Pauline David. Ce navire et sa cargaison ont été très endommagés.

Marchés Européens.

Liverpool, 3 août, soir. — Coton plus facile. Prix sans changement. Céréales fermes. Térébenthine 27s 6d.

Londres, 3 août, au soir.—Consols 93. Bons 83 1/2.

Francfort, 3 août.—Bons 88 1/2 à 88 5/8.

Marchés américains.

New York, 3 aout, soir—Coton stationnaire. Ventes 1,200 balles. Middling Uplands 33 1/2.

New York, 3 aout, soir—Sécurités du Sud très languissantes. Louisiane 70, Levées 63 1/2. Argent sans activité de 6 à 7. Escomptes languissants. Premières signatures 8 à 10. Sterling calme 1 10. Or 135 3/4.

Actions très languissantes. Gouvernements fermes, 5 20 de '62 125, de '64, 123 0/8, de '65 123 1/2. Do Nouv. 122 1/4, de '67 122 1/2, de '68 122 1/4. 10-40 s. 116.

La maison grecque Rodocanachi et Frangiade a fait faillite. Passif inconnu.

Mobile, 3 aout—Résultat des élections pour le Congrès, dans cette ville : Mann 4,108, Bucks 2,848. Majorité de Mann 1,260. Broskaner, démocrate, a été élu à la Législature.

Mobile, 3 aout.—Coton, affaires nulles. Arrivages 18 balles. Exportations 692 balles.

Cincinnati, 3 aout.—Farine sans changement. Maïs 90. Avoine nouvelle 40 à 45. Whiskey $1 08. Porc $32 50. Viandes en greniers 14 à 16 1/2. Bacon, épaules 15 1/2. Plats côtés 18 1/2 à 19. Jambons 24 à 25. Graisse 19 1/2. Groceries fermes et sans changement.

St-Louis, 3 aout—Farine superfine $4 45 à $5 25. Maïs 77 à 95. Avoine 50 à 65. Seigle 87 1/2 à 90. Whiskey $1 07. Groceries calmes et sans changement. Porc $34 50. Viandes en grenier. Epaules 14. Plats côtés 17 1/2 à 18. Bacon épaules 15 1/2. Plats-côtés 18 3/4 à 19 1/4. Graisse 18 1/2 à 19.

Louisville, 3 août.—Farine superfine $4 50 à $4 75. Maïs 85. Avoine 70. Tabac, 105 boucauts vendus de $6 00 à $21 00. Whiskey $1 00.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Paris, 3 aout— Le projet de sénatus-consulte est terminé. Il donne à l'Empereur et au Corps législatif l'initiative de la présentation des projets de loi.

Les ministres peuvent être membres du Corps législatif ou du Sénat. Les séances du Sénat seront publiques.

Chacune des Chambres fera son règlement intérieur. Les membres des deux Chambres auront le droit d'adresser des interpellations au gouvernement.

Aucun amendement ne pourra être adopté s'il n'a été référé au préalable à un comité d'examen, qui en donnera communication au gouvernement. En cas de conflit, le conseil d'Etat décidera la question en dernier ressort.

Le vote du budget aura lieu par chapitres et articles : toutes modifications de tarifs douaniers ou postaux, par traités internationaux, ne pourront être faites, si ce n'est en vertu d'une loi spéciale.

New York, 3 août—Le maire Hall a présidé un grand meeting à Tammany hier soir. Cette réunion avait pour but de protester contre la conduite du gouvernement dans les affaires de Cube et d'Irlande.

Louisville, 3 août—Plusieurs coups de pistolet aux élections. Pas de tués. La ville a donné 6,000 voix de majorité au parti démocrate, et l'Etat donnera probablement 50,000 voix de majorité au même parti. Les républicains réclament 15 à 20 membres.

New York, 3 aout—Les dernières nouvelles de Rio Janeiro annoncent que les Alliés ont échoué dans leur mouvement contre Villa Rica, perdant ainsi plusieurs jours. L'arrière-garde de Lopez, toutefois, n'a pu profiter de son avantage, mais sa position dans les montagnes empêche les Alliés de faire des reconnaissances.

Memphis, 2 aout—Le général R. T. Patterson, collecteur du Revenu, ordonne qu'à l'avenir toutes les liqueurs arrivant sur place devront être soumises à son inspection et ne seront pas délivrées aux consignataires sans son ordre.

Le nommé W. N. Starbury a été assassiné, samedi soir, à Council Bend, comté de Outten den, Ark. à 50 milles au-dessous de notre ville, par des nègres à la tête des quels se trouvait un blanc.

C'est à bord de son bateau que Starbury, marchand forain, a été assassiné.

Des mandats d'arrestation ont été lancés contre divers individus. Deux nègres, Jno. Bryant et Wm Arthur, ont été arrêtés.

Liverpool, 3 aout—Coton stationnaire. Middling Uplands 12 7/8 ; Orleans 13 à 13 1/8. Ventes 10,000 balles.

Lainages et tissus à Manchester plus fermes.

Le Hâvre, 3 aout—Coton disponible 150.

CHRONIQUE LOCALE.

COTON NOUVEAU. — La première balle de coton nouveau est arrivée hier à la Nouvelle-Orléans par le steamer I. C. Harris. Elle a été récoltée sur la plantation de M. John McAllen, à 30 milles nord de Brownsville, Texas.

AFFAIRE DU CITY PARK.—Le recorder Gastinel a renvoyé Salvador Carlotte des fins de la plainte. Ne connaissant ni les dispositions des témoins ni l'ensemble de la procédure devant la Cour du recorder Gastinel, nous réservons aujourd'hui tous commentaires sur ce verdict.

CENTENAIRE.—Le centième anniversaire de la naissance de Humboldt sera fêté dans les deux mondes. Un comité s'est formé pour organiser, à cette occasion, une fête publique à la Nile-Orléans. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette idée.—Alexandre de Humboldt, en effet, est l'un des plus grands esprits dont l'humanité puisse s'honorer. La science lui doit, relativement à ce continent, les plus précieuses découvertes.

INCENDIE.—Hier soir, de dix heures et demie à onze heures, un incendie s'est déclaré dans la maison de M. T. Aufoux, rue Baronne, près la rue du Canal. Le feu a pris dans un grenier ; il a été rapidement éteint.

ACCIDENT.—Un cheval attelé à une voiture s'est emporté hier, dans la rue des Magasins. La voiture a versé, et l'une des personnes qui s'y trouvaient, M. Charles Dunn, a été grièvement blessé.

MENAÇANT RUINE.—Le sergent Riley rapporte que la bâtisse Nos 156 et 158, rue de la Nile-Levée, entre Girod et Notre Dame, menace ruine. Un pan de mur s'est déjà écroulé. Avis à qui de droit.

CONDAMNATION.—Billy Little a été reconnu coupable de vol par la Cour du 1er District, dans son audience d'hier.

PERDU ET TROUVÉ.—Mr. O. M. Redon, boulanger, demeurant rue Rousseau, a perdu hier matin, dans la rue du Magasin, où il passait, un portefeuille contenant $290 en greenbacks, $330 en billets de ville ; deux chèques, l'un de $1000, l'autre de $10. On a vu, paraît-il, un individu ramasser le porte-feuille quelques instants après que son propriétaire l'eût laissé tomber. Mais jusqu'ici, rien encore n'a été rapporté à M. Redon.

ARRESTATION.—Le nommé Paul Dumas a été arrêté par les officiers Rouseller et Lacost, dans l'Avenue Washington, au moment où il excitait nombre d'ouvriers à se mettre en grève et à se révolter contre leurs patrons. Dumas jouit, paraît-il, d'une grande influence sur une certaine partie de la classe ouvrière. Aussitôt après son arrestation, la foule, au milieu de laquelle il pérorait, s'est dispersée.

GENTLEMAN ET VOLEUR.—Un jeune étranger se présentait, il y a quelques jours, à la résidence de M. A. J. L......., à l'Esplanade. M. Morgan (il se donnait ce nom) arrivait, disait-il, de New York, représentant une grande maison de commerce de cette ville, et peu au courant de la place de la Nouvelle-Orléans, il prenait la liberté de s'adresser à l'obligeance de M. L...... pour avoir les renseignements qui lui étaient nécessaires. Voyant en M. Morgan un gentleman de bonnes façons, M. L...... se prêta volontiers à ses désirs. L'entretien fut long, et M. Morgan se retira en remerciant vivement son hôte de l'accueil gracieux qu'il avait bien voulu lui faire.

Quelques jours après, la maison de M. L...... était dévalisée. Plusieurs pièces d'argenterie, bijoux, objets de valeur—les bandits firent main basse sur tout ce qu'ils purent emporter. Mais avant de se retirer, le chef de l'expédition laissa sur une table, en évidence, une carte de visite sur laquelle était tracé ce simple mot : "Morgan." Quant à M. L......, il a juré, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

VOL.—M. Samuel Adams, rue Annonciation près le Chemin Félicité, a été victime d'un vol commis, dans sa résidence, lundi vers 2 heures du matin. Une montre en or, une chaîne du même métal, une parure de dame, et deux vases ont été enlevés par des bandits, restés inconnus.

AUTRE VOL.—Florence Dickerson, Charlotte Parker et Ellen White, toutes trois de couleur, ont été arrêtées, hier, accusées d'avoir volé $400 à un individu qui s'était aventuré dans le bouge qu'elles habitent, rue du Bassin. Les nommés Henry Holson et Thomas Byrnes, ont également été arrêtés, prévenus de complicité dans le vol.

CONSEILS DE VILLE.

ALDERMEN.—Réunion hier soir sous la présidence de M. Wiltz.

Une communication du secrétaire des Water-Works donne un état de la situation des finances de l'établissement.

Est adoptée une résolution accordant deux semaines de congé au recorder Baker.

Une résolution pour mettre en usage un instrument patenté d'Amstrong, pour nettoyer le canal Melpomène est adoptée.

Une résolution allouant au Dr Jno. G. Angell une somme de $123 pour l'indemniser d'une collision du sloop Kate avec le pont du Magnolia, est adoptée.

Une résolution pour employer MM. Bermudez et Colson comme avocats dans l'affaire des conseillers élus, passe à la seconde lecture.

Une résolution nommant un comité pour examiner les charges portées contre le département du commissaire des rues, est adoptée.

Une résolution relative à la vente d'un contrat pour niveler et coquiller la rue des Français de la Pontchartrain au canal Marigny, et pour percevoir un droit pendant 25 ans, les fermiers payant les frais de construction, est référée.

Nombre de communications qu'on ne lit pas sont référées.

Une résolution ayant pour objet le rappel d'une résolution qui requérait l'approbation préalable du comité de finance relativement aux dépenses du commissaire des rues, est référée.

Une résolution pour s'ajourner, mardi prochain, au premier mardi d'octobre, est adoptée.

Une résolution étendant de 15 jours le délai pour échanger les billets de ville est rejetée.

Une résolution prolongeant de 30 jours le délai pour le paiement des taxes est présentée.

M. Shields réduit les 30 jours à 10 et la résolution est adoptée.

Une résolution relative à un contrat pour rétablir les banquettes sur la rue de la Levée, de la rue Mazant au couvent, a été adoptée.

Une résolution pour réparer, par contrat, les quais des Second, Troisième et Quatrième Districts, est rejetée.

M. Harrison pense que toute proposition de ce genre doit s'effacer en vue du projet de ferme des quais et saisit l'occasion pour faire valoir la nécessité de tirer un meilleur parti des ressources de la corporation. Il dit que la fraude et la corruption devraient être constamment dénoncées, et il applaudit à la presse qui remplit cette tâche. (Enfin, voilà un membre qui paraît animé de bonnes intentions et qui ne craint pas les dénonciations de la presse.)

La résolution permettant à l'Association des Bouchers d'établir un wharf et un débarcadère devant la plantation Cavaroc, au-dessous de la ville et d'en avoir la jouissance pendant 25 ans, est ajournée.

Le comité spécial, nommé pour examiner la réclamation de M. Llambias, qui conteste le siège de M. Poynot, fait un rapport défavorable, principalement parce qu'il n'a pas le droit de réviser l'ordre militaire en vertu duquel M. Poynot occupe son siège.

Après quelques autres affaires de peu d'importance, le Conseil s'ajourne.

ASSISTANTS-ALDERMEN.— Séance ordinaire du 3 août 1869. Présidence de M. Breen.

Sont présents : MM. Breen, Kearny, Rose, Walker, Lagan, Davis, Camp, Stringer, Barnes, Grandpré, Pasley, Wynne et Farrell.

Rapport hebdomadaire du trésorier au 31 juillet. Recettes $131,635, 75. Dépenses $159,418, 65. Balance en caisse $12,114, 43. Billets à recevoir déposés à la Banque du Sud $78,049, 82. Billets de marché déposés à la dite banque, $196,100.

Pasley présente une résolution pour la construction d'un nouveau trottoir rue Claiborne. Adopté.

Rapport du surintendant des Water-Works au 24 juillet : Balance en caisse $29,367 83. Recettes $3,409 85. Total $31,777 68.

Un congé de deux semaines est accordé au recorder Becker.

Un membre fait remarquer que le recorder Becker a versé dans les caisses de la ville beaucoup plus que chacun de ses prédécesseurs.

Résolution des aldermen pour le desséchement du 2me district de drainage. Adopté.

M. Logan demande la reconsidération de ce vote.

Résolution annulant le contrat fait avec John H. Hann, pour fourniture de farine à diverses institutions publiques. Adopté.

MM. Lagan et Farrell, du comité des rues et débarcadères, présente un rapport de minorité contre la pétition Fleitas.

Sur la motion de M. Barnes, ce rapport est déposé sur bureau.

Le Conseil vote une somme de $100 pour être affectée à des réparations dans le bureau du recorder Becker.

Le comité des rues et débarcadères présente un rapport de majorité sur le projet Fleitas. Ce rapport est favorable au projet.

M. Camp demande l'impression de l'ordonnance dans laquelle est formulée l'autorisation que le comité susdit propose à l'acceptation du Conseil.

Sur la motion de M. Barnes, cette motion est déposée sur le bureau.

M. Farrel propose que le privilège d'élever des hangars à sucre sur la levée soit mis aux enchères et adjugé par les soins du contrôleur.

M. Barnes demande que cette proposition soit écartée. Cette motion est adoptée.

Après diverses propositions de MM. Camp, Barnes et Farrel, l'ordonnance passe en première lecture.

Un membre demande la suspension du règlement et la deuxième lecture de l'ordonnance. Cette proposition est rejetée par le Conseil.

Ordonnance accordant à la compagnie du chemin de fer de Jackson le droit d'établir une ligne traversant la rue Magnolia et aboutissant à l'usine à gaz. Adopté.

La séance est levée.

NOUVEAU JÉSUS, NOUVEAUX APÔTRES.—Depuis assez longtemps, raconte une feuille de Saint-Pétersbourg, un simple paysan, mais un être excessivement madré, met en émoi le gouvernement de Mohilew. Il se fait passer pour Jésus-Christ. A cet effet, il a rassemblé autour de lui douze apôtres (pris aussi dans la classe rustique) et parcourt en leur société les villages, enseignant et faisant des miracles, reprochant gravement aux campagnards leur inaction dans l'insurrection de 1863 et prédisant la prompte reconstruction de l'empire polonais.

Le nouveau prophète rencontre beaucoup d'adhérents dans la population des campagnes de la Russie Blanche, et voilà la raison pour laquelle, malgré toutes les poursuites et recherches, les autorités russes n'ont encore pu mettre la main sur *Jésus et ses apôtres*.

Ces derniers sont, en tous cas, de bons apôtres.

—On dit que le prince de Borghèse qui possède une des plus belles galeries de tableaux connues, est sur le point de la vendre à la Russie pour la somme de 35 millions.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr C. McLANE, POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Des millions de malades en chantent les louanges. Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT ?

Avez-vous mal de tête ou une douleur dos ?
Avez-vous la constipation ?
Avez-vous des aigreurs ?
Avez-vous une mauvaise haleine ?
Avez-vous les mains et les pieds froids ?
Avez-vous la fièvre en frisson ?
Avez-vous des palpitations de cœur ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues ?
Avez-vous des vomissements ?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses ?
Avez-vous des éblouissements ?
Avez-vous une peau jaune ou décolorée ?

ANCIEN ET EFFICACE

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée ?
Avez-vous un estomac gonflé ou relâché ?
Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit ?
Avez-vous des symptômes bilieux quelconques ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux. Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de FLEMING BROTHERS.

On vend les dans le monde entier.

Décédé, hier à 4 heures du soir, à l'archevêché, à l'âge de 29 ans, JOSEPH LÉONCE BLANCHARD, sacristain de l'église de Ste-Marie. Ses parents et amis sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à l'église Ste-Marie, à dix heures précises.

De la part de son frère, JOS. F. RENÉ BLANCHARD.

Les journaux d'Iberville et de Donald sont priés de reproduire.

JACOB OTT, Entrepreneur et Constructeur,
184......RUE DELORD......181. (Place Tivoli.)

TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.

Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences.

Il fait et répare les caves. Fait des devis pour constructions nouvelles.

Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 223 du Mechanics Exchange, en face du Théâtre St-Charles, seront exécutés avec promptitude. 19 juin—3m PP

Société de Bienfaisance des Bouchers.

LA Société se réunira pour une assemblée trimestrielle, à la salle ordinaire des rues Tchoupitoulas et Quatrième, JEUDI, le 5 août, à 5 heures après midi. Art. 3. Par ordre du Président. F. ZEHENDER, Secrétaire. 3aout—2

Salle du Comité Démocrate de Paroisse. Nouvelle-Orléans, 4 août 1869.

UNE assemblée régulière du comité aura lieu MERCREDI, 4 août, à sept heures précises du soir. Les membres sont priés d'y assister, car des affaires importantes leur seront soumises. ST. L. DUPEIRE, Secrétaire. 4 août—1f

Banque du Crescent City. Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1869.

LES souscripteurs au capital de la Banque Crescent City sont prévenus que le troisième versement de dix pour cent sera dû le 1er août prochain. (Signé) CHAS. FAURIE, Jr., Caissier. 1 août—12f

Dissolution de Société.

MONSIEUR CHARLES BENDIX se retirant, la Société qui existait entre les soussignés, sous la raison de commerce LEON PIERRE & Co, se trouve dissoute à partir de ce jour. Nouvelle-Orléans, 1er août 1869. LEON PIERRE. CHARLES BENDIX.

AVIS.

A partir de ce jour, je m'associe M. PAUL LETELLIER, mon gendre, pour la continuation du commerce d'importations en cuirs, articles français et commission, conservant la raison sociale Léon Pierre & Co. Nouvelle-Orléans, 1er août 1869. LEON PIERRE. 4août—4,6,8.

BRIQUES ANGLAISES A FEU.

5000 BRIQUES anglaises à feu. A vendre par JOHN G. STEWART, Au No 269 de la rue Julia entre les rues Bassin et Remparts. 4août—3f

Genièvre de Hollande, Absinthe, Eau-de-Vie, Cognac.

Sept pipes GENIÈVRE de Hollande, marque Steam Boat. 155 caisses ABSINTHE E. Pernod. 10 quarts pipes VIEUX COGNAC de premier choix, Vine Growers Company, importé depuis trois ans, des années 1854 et 1851. A vendre par Wm. H. VREDENBURG, No 28 de la rue Peters. 4 août—3f

EDWARD BEALS, Jr. ... ALPHONSE LAINE.

BEALS & LAINE, Marchands de Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.

Ils approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur. Bureaux : No 10 de la rue Carondelet.—Dépôts, sur la Levée, au ferry du Troisième District, et au coin des rues Louisa et Levée. On reçoit les ordres aux deux endroits. 4aout—6m

Chaudières à Sucre.

UN assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de Messieurs R. & J. RANKIN & Cie., de Liverpool. A vendre par M. A. de LIZARDI, No 25, rue Carondelet. 4mai—3me—1151 PP

Club Español.

LOS miembros que lo componen se reunirán el MIERCOLES, 4 del corriente, á las 7½ de la tarde, en su local de la calle Sta Ana No 74, para deliberar sobre asuntos interesantes y la aprovacion de los reglamentos. Por orden del Presidente G. PRATS. V. G. FERNANDEZ, Secretario. 3 aout—2f

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 2 août 1869.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de huit pour cent sur le capital actif (Banking Department) lequel dividende sera payé aux actionnaires au comptant, à partir de lundi, 9 du courant. J. L. DELERY, Caissier. 3 août

Graines de Jardinage.

REÇU de D. LANDRETH & SON, de Philadelphie, un approvisionnement de Graines de Navets de la nouvelle récolte, des variétés suivantes, et à vendre en quantités au gré des acheteurs : Navet blanc plat, de Hollande ; Navet à tête rouge, Navet Ruta Baga jaune, Navet globe blanc, Gros Navet de Naples, Navet jaune d'Aberdeen, &c.

En magasin—Gros Chou pommé, Chou Bouvreuil, Chou plat de Hollande, Chou pommé de Savoie, Choufleur d'Italie, Choufleur de France, Radis, Oignons, Betteraves, Carottes, Laitue, &c.

Les marchands de la campagne peuvent s'approvisionner, à des prix raisonnables, par livre ou en papier, pour le détail. E. F. VIRGIN, Successeur de D. Maupay, No 98 de la rue Gravier. 3 août—1m

JAMBONS—100 tierçons, Rawson, Magnolia, Martin
FARINE — 100 barils farine de Plants, favorite de Smith.
BACON—50 boucauts épaules,
PORC—500 barils Mess, 100 " rump, 100 " extra-prime,
SAINDOUX—300 tierçons kettle et raffiné,
BEURRE—150 frequins choix de l'Ouest, 100 barillets " 25 livres ; 100 cans " 25 livres,
A vendre par KEEP & CAULFIELD, Nos 77 et 79 rue Poydras. 3 août—3f

Charbon. Charbon.

Nous avons un fort stock de charbon Peytona Cannel, de choix. Nous le livrerons en quantités au gré des acheteurs, à 90 cents le baril. McCLOSKEY, BIGLEY & CO, No 186 de la rue Gravier. 3aout—6f

TRANSFERT DE MAGASIN.

S. B. Churchill. Whiley C. Churchill.

S. B. CHURCHILL & BRO, Successeurs de Taylor & Churchill.

ONT transporté leur stock de Quincaillerie et de Coutellerie du No 41 de la rue des Magasins au No 81 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette, où ils offrent aux marchands et aux planteurs des articles à un bon marché qui ne saurait manquer de les satisfaire—

500 Fusils fins, à deux coups, à 15, 20, $25,
5000 paires Chaînes-Traits à 75 c. la paire,
1000 Charrues assorties à $4 50 pièce,
1000 douz Couteaux de table à 3, 4, 5, $6 la douz.,
100 douz. Haches fines à $14 la douz.,
500 Carabines fines à 10 15, $20,
500 douz. Herses en acier à $6 la douz.,
1000 douz. Couteaux et Fourchettes à 1, 2, $3 la douz.,
100 douz. Scies anglaises fines à 12, 15, $18,
50 douz. Eperons à $6 la douz.

Serrures, gonds, hachettes, clous, limes, un assortiment complet d'articles de charpentier, et tout ce qui se rattache à la quincaillerie. Ayant acheté ces articles au comptant, nous pouvons offrir de grands avantages à nos clients.

—Egalement—

100 jeux Guides simples et doubles à $5,
100 douz Colliers de mulets à 9 à $12 la douz.,
100 douz. Visières à $6 la douz.,
500 douz. Attelles à $5 la douz.,
1000 Selles McClelland à $4

S. B. CHURCHILL & BRO, No 81 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette. 1er août—1m

Vieux Whiskey Bourbon, DE J. A. MILLER, A PARIS, COMTÉ BOURBON, KENTUCKY.

Whiskey Chicken Cock de James B. Miller

NOUS sommes agents pour la vente de cette célèbre marque de whiskey et nous en avons toujours un fort stock sur le marché de la Nile Orléans. Nous recevons également de grandes quantités de Porc, Bacon, Saindoux, Farine, Jambons, toute espèce de Grains, Whiskey rectifié, etc., que nous offrons au commerce en lots au gré des acheteurs.

Nous sollicitons des ordres pour l'achat de marchandises en général et faisons des avances sur le coton, le sucre, la mélasse et les produits de l'Ouest expédiés à MM. F. D. Cobb & Co., No 19 Broad street, New York. COBB, DOLHONDE & CO. 1er août—6 ms. No. 37 rue Natchez

EN débarquement du navire "ANN AND ALICE" de Bordeaux—
50 barriques Vin Rouge, Bonnfin Frères de Bordeaux ;
8 1/2 do Vin Blanc, do do.
5 qts Eau-de-Vie, J. Denis, Henry Mounié & Co, 1858, Cognac.
5 qts, Eau-de-Vie J. Denis, Henry Mounié & Co. 1860, Cognac ;
1 demi et 5 quarts pipe Eau de-Vie Pinet, Castillon & Co, 1858, Cognac.

Constamment en main, de la Bière de la célèbre marque Wm. Younger & Co, Edinburgh. P. E. BRULATOUR, 12 rue Conti. 1er août—3f

100 Caisses OLIVES, CAPRES et CORNICHONS.
50 " MOUTARDE Desgaulx,
20 " PRUNEAUX en boîtes transparentes,
20 " MOSEL MUSCATEL mousseux,
10 " SARDINES Rodel, 1/2 boîtes,
50 " VINAIGRE de vin blanc.
20 barriques et barils VINAIGRE de vin blanc.
En débarquement des navires Ann Alice et Gladiator,
A vendre chez J. B. SOLARI, coin St Louis et Royale. 1er août—3f

AVIS.

En débarquement du navire "Coromandel" et en magasin les marchandises suivantes :

COGNAC, SHERRY, MADÈRE et PORTO ;
VINS rouges de différents crûs,
VINAIGRE,
VIN blanc en barriques et en barils
HUILE D'OLIVE "Piagniol," en B'lles et ½ B'lles,
VERMOUTH ;
CASSIS,
MUSCAT de Frontignan,
CHAMPIGNONS,
PETITS-POIS, CEPES et TRUFFES,
BOUTEILLES vides et BOUCHONS,
SAUCISSONS de Lyon,
SARDINES, &c., &c.

A vendre par B. TIBLIER, No. 14 rue Conti. 1er août—10f PP

PERDUE,

Le 1er août, dans le Troisième District une CHIENNE setter de huit mois, robe jaune, ergotée des pattes de derrière, et répondant au nom de "JESSY". Quiconque la ramènera au No 172, rue Gravier recevra une récompense libérale. 3aout—2f,PP

AVIS.

LES ACTIONNAIRES de la Société de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans, sont informés que leur privilège exclusif de choix de loges et de places qui avait été limité au 1er août, est prolongé jusqu'à nouvel ordre. Par ordre de la Direction, EMILE WILTZ, Secrétaire. 1er août—7

SIROPS SUPERIEURS.

LE soussigné fait savoir aux personnes qui tiennent des établissements de soda et de cafés, qu'il est en train et continue de fabriquer ces fameux sirops qui ont donné tant de satisfaction les années précédentes : il a en main en ce moment :

50 douzaines de sirops, tels que :

Limon, Ananas, Gingembre, Orgeat, Fleurs d'Orangers, Mead, Crême, Bananes, Nectar, Rose, Groseille, Fraise, Framboise, Vanille, Salsepareille, Naturel, &c. &c.

TOUS CES SIROPS sont fabriqués chez M. ERNEST TURPIN, avec le plus grand soin, expressément à l'intention des cafés et soda stands, sous sa surveillance spéciale et particulière et avec des jus importés d'Europe afin de donner à chaque qualité le goût du fruit même [illegible]. Les personnes qui achètent des sirops auront donc un immense avantage à venir chez lui, où ils trouveront des sirops de qualité supérieure, riches et bien parfumés. C'est une grande erreur de croire que le débitant trouve un profit à vendre des sirops de qualité inférieure, car les consommateurs qui trouvent dans un établissement une boisson agréable et rafraîchissante y reviennent pour laisser de côté les places où l'on vend des sirops faibles et sans goût.

ERNEST TURPIN, 93 Vieille-Levée. 8 fév—6m

Banque de l'Union de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1869.

AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs il a été décidé un dividende semi-annuel de quatre pour cent, qui sera payé, à partir du 10 du mois prochain, libre de la taxe des Etats-Unis. GEO. A. FRERET, Caissier. 31 juil—1m

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS DENTISTE.

Cabinet et domicile. No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Dr. MALONEY DENTISTE, No 203 rue St-André, près Magasins, (Quatrième District).

ANNONCE à ses amis et au public qu'il pose des râteliers à $25. Il arrange les dents gâtées de telle sorte qu'elles deviennent saines et durent pendant des années. Les dents des enfants sont de sa part l'objet de la plus grande attention. Le Dr. MALONEY A REMPORTÉ LE PREMIER PRIX—une médaille en or—pour le meilleur ratelier fait en Louisiane. Il refait les vieux rateliers et garantit son travail. 21mai—1an

Changement de domicile. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE 130......RUE DU CANAL......130 entre St-Charles et Carondelet, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il pose des dents artificielles sur plaque en or, en argent, ou du vulcanite à des prix modérés.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. Extraction de dents sans souffrance au gaz hilarant ou protoxyde d'azote. 2 mai—

HOTELS, RESTAURANTS, CAFES

Café-Cercle-Universel.

LES personnes qui voudraient profiter des avantages qu'offre ce nouvel établissement dont l'ouverture aura lieu cet hiver sont priées de s'adresser au bureau No 26, Commercial Place, au premier, room No 7. E. SORRÉ. 1er août—1m

B. PHILIBERT. HOTEL ET RESTAURANT, MANDEVILLE.

Table d'hôte, à l'arrivée du bateau, à $2 00. Déjeuners et dîners, à la carte, cabanes à bain. Ustensiles de pêche, à volonté et gratis.—Chambres pour familles et garçonnières — Le tout à des prix réduits. 1er août—1m

CAMPEMENT RESTAURAT. 72, Rue de Chartres.

AUGUSTE BROUÉ annonce à ses amis et au public, qu'à partir d'aujourd'hui 17 juillet, il a réduit ses prix : Déjeuner (sans vin)......50 sous. Dîners avec vin......75 sous. Chambres garnies pour les voyageurs. Au premier, un grand salon. Table de 80 couverts pour repas de noces et parties privées. 17juillet—1m

Crescent Hotel, A LA BAIE ST-LOUIS.

Cet Hôtel, avantageusement connu, est ouvert et peut recevoir les voyageurs. Les propriétaires ne négligeront rien pour en faire une agréable résidence d'été. On débarque au "Crescent Wharf", vis-à-vis de l'Hôtel. TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires. 22 juin—2m

Restaurant de Paris, 32 rue Bienville, OSCAR LEURRY, Propriétaire. PHILIPPE FORGET, Gérant. Pension à la semaine et au mois. Chambres garnies, bien aérées, pour habitants. 16 mai—1an

RESTAURANT COSMOPOLITE. Rue ROYALE, No 11, entre les rues Canal et Douane. LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire. On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toute espèce de vins de choix. Les soupers, dîners, repas de noces, etc. y sont fournis sans délai.—Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées s'y louent par semaine ou par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 14 mai—1an

REOUVERTURE Du Lake Park House, et Restaurant de N. MILLER, au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal.

LA REOUVERTURE de cet établissement a eu lieu, pour la saison, le 21 mars 1869. Des améliorations importantes y ont été faites depuis l'année dernière. Les amateurs y trouveront les meilleurs vins, liqueurs et autres rafraîchissements, ainsi que les mets les plus fins. De belles chambres pour repas et mariages y sont attachées. N. MILLER, Lake Park House. 30mar—6m

WASHINGTON EXCHANGE, RUE ST-CHARLES, NO 19, Nouvelle-Orléans, Entre les rues Commune et Canal. D. M. STELLA, Propriétaire.

BISMARK.

CE fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître, est foulé tous les soirs par les amateurs de BONNE BIÈRE, DE JEUX D'ECHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, ETC.

Concert tous les soirs.

Restaurant à la carte.

LES SAVONS DE A. BILLAUD.

PALM SOAP, 20 barres, 45 livres ; do Pressé, 60 morceaux ; SOAP No 1, (Texas) 60 barres, MANASSAS SOAP, 20 barres, 50 livres, sont vendus à des prix considérablement réduits par S. HESSE, Agent, 3 rue Tchoupitoulas. 31 juillet—6f

Chaudières à sucre du Tennessee "Old Stacker Iron Works".

UN assortiment complet provenant de cette célèbre manufacture, ainsi que de gueules-de-fourneau et grilles de différents modèles.

Les habitants et facteurs sont priés d'envoyer leurs ordres pendant que les rivières sont navigables. Seul agent, E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand Commissionnaire, 16, rue Union.

Université de St Louis.

LA QUARANTIEME SESSION ANNUELLE —DE— L'UNIVERSITÉ DE ST. LOUIS

Commencera le LUNDI, 6 septembre 1869. Les cours des études offrent aux élèves toutes les facilités d'acquérir une éducation classique et commerciale complète.

RÉFÉRENCES : MM. VON PHUL BROS, Nouvelle-Orléans. E. GONERY & SON, JOHN'S MOORE & CO., JOHN C. ROGERS & CO., AR MILTENBERGER & POLLOCK.

Pour les catalogues, s'adresser au Rev. F. H. STUNTEBECK S. J. Président de L'Université de St Louis, à St Louis, Missouri. 30 jun—1m

BUREAU DE L'AGENCE COMMERCIALE R. G. DUN & CO,
70...... Rue du Canal, au premier ......70. Nouvelle-Orléans, Louisiane. D. WEBSTER, Directeur.

CETTE Agence se charge toujours de faire toute espèce de renseignements dans toutes les parties des Etats-Unis, dans les Territoires et dans l'Amérique Anglaise du Nord.

Dans le cours d'une existence de vingt huit ans à New York et de près de vingt ans à la Nouvelle-Orléans, elle a recouvré et touché des millions de piastres et n'a jusqu'ici rien fait perdre par sa faute.

Le patronage du public est respectueusement sollicité. 30 juin—2m R. G. DUN & CO.

AVIS. En débarquement du navire "Gladiator," de Marseille, Et à vendre par les soussignés.

100 Barriques VIN ROUGE de BANDOL, Gautier,
75 " VIN ROUGE, Bergasse.
40 " VIN ROUGE du Roussillon, Pams,
40 quarts PORTO, D. Mau,
25 quarts SHERRY,
60 paniers HUILE Piagniol, supérieure, 22 et 11 onces,
500 caisses VERMOUTH Noilly Prat & Co.
BLANCHIN & GIRAUD 30juil—3f

En Débarquement DU Navire ANN ALICE, de BORDEAUX.

VINS ROUGES.
barriques CLAIRAC, B. P. Begné & J. Peté,
25 " CASTELMOREN,
20 demi barriques CLAIRAC, B. P. Begné & J. Peté,
150 caisses CLAIRAC,
200 " St-LOUBES, Jules Viuard & Cie.
VINS BLANCS.
20 demi-barriques St-GERMAIN, B. P. Begné & J. Peté,
150 caisses

Du navire COROMANDEL, de Bordeaux.
VINS ROUGES.
140 barriques CLAIRAC, B. P. Begné & J. Peté,
25 " CH. C. Bonis,
10 demi barriques CLAIRAC, B. P. Begné & J. Peté,
250 caisses CLAIRAC,
VINS BLANCS.
20 demi barriques St-GERMAIN, B. P. Begné & J. Peté,
200 caisses
VINAIGRE.
50 barils de Lartigue fils.

Du navire GLADIATOR, de Marseille.
20 quarts SHERRY Bloquier Leonbardt.
50 " BURGUNDY PORT
50 caisses MUSCAT de FRONTIGNAN
25 " de LUNEL
10 " MUSCATEL

A vendre par T. BAILLY BLANCARD, Jr., 38 et 40, Vieille-Levée. 30 juillet

En débarquement des navires ANN ALICE et COROMANDEL.

80 Barriques vin POUGET Fils, Bordeaux,
100 caisses FRUITS A L'EAU-DE-VIE,
A vendre par CAZAUX & VERGNOLE, 73 rue Vieille-Levée. 30 juillet—4f

En débarquement du navire Gladiator, venant de Marseille.

40 barriques Vin Rouge Bandol,
25 do do Bergasse,
100 caisses Vermouth N. Prat & C.,
75 paniers Huile d'Olive Fouque 12 bouteilles,
25 do do 24 demi-bouteilles,
A vendre par A. ROCHEREAU & CO., 36 et 18 rue St Louis. 20 juil—5t

En débarquement des navires Coromandel et Ann Alice, venant de Bordeaux.

100 barriques Vin Rouge St Macaire,
40 do do St Macaire,
15 barils Vin Blanc,
120 caisses Sardines à l'huile, demi boîtes,
175 caisses Sardines à l'huile quarts de boîtes, L. Levesque.
A vendre par A. ROCHEREAU & CO. 36 et 18 rue St Louis. 20 juil—5t

En débarquement du navire "Coromandel," de Bordeaux.

VINS ROUGES.
115 barriques VIN ROUGE Médoc,
30 do do Côtes de Bourg
12 do do Côtes 1867,
20 caisses de bouteilles vin rouge Léon Brand,
25 do do Pape Clement,
EAUX-DE-VIE.
60 caisses de 24 IMPERIAL FLASKS COGNAC
BURGUNDY PORT.
25 quarts BURGUNDY PORT E. M.
A vendre par VOS MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 25 rue Bienville.

Sept magnifiques Terrains nus, dans un des meilleurs quartiers de la ville, pour être vendus à l'amiable.

UNE portion de terre mesurant 149 pieds 5 pouces 2 lignes face à la rue Galvez et 157 pieds 6 pouces face à la rue Rocheblave, sur une profondeur irrégulière dans le fonds—divisée en 7 lots distincts sur chacun desquels on peut construire une résidence de famille. Les banquettes sont faites sur la rue Galvez et les terrains sont élevés au-dessus du niveau de la banquette. Pour plus de détails, voir le plan chez FORTIER & SPEAR, 16, Passage de la Bourse. 29 juillet—7

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, le 27 juillet 1869.

A UNE élection tenue le 12 du courant, par les actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année courante :

JNO. J. ADAMS, HENRY TETE,
J. C. DENIS, W. A. GORDON,
FELIX A. DUCROS, T. N. BLAKE,
F. E. BERNARD, P. MALOCHEE,
HENRY PEYCHAUD.

Et à une assemblée des Directeurs, tenue aujourd'hui, M. H. PEYCHAUD a été unanimement réélu Président et M. P. MALOCHÉE Vice Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire. 28 juillet—6f

Graines de Navets.

NOUVELLE récolte de Landreth, récolte de 1869. Reçu, tout récemment, par le steamer United States. Graines de navets blancs plats de Hollande, graines de navets à tête rouge, graines de gros navets dits Globe, graines de navets Ruta Baga, jaunes, à tête rouge.

A vendre, en quantités au gré des acheteurs, au magasin de graines de H. HAFNER, No 105 de la rue St-Charles, en face du Théâtre St-Charles. 28 juil—3m

VITRES.

VITRES FRANÇAISES.
VITRES "COURONNE",
VITRES EMAILLÉES et COLORIÉES,
VITRES CHANCE, simple épaisseur,
do do double épaisseur,
do do à chars (ces derniers sont de différentes grandeurs).
FENÊTRES de CHARS.

A vendre par E. J. HART & Co., Nos 73, 75, 77 et 79 de la rue Tchoupitoulas. 11juillet

MEDECINS.

AUX DAMES.

LE DR. URBAN, qui exerce la profession de médecin depuis trente-cinq ans, annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'il se consacre exclusivement au traitement des maladies des femmes. Quelle que soit la nature du mal, il opère la guérison qu'il promet, il guérit promptement des fistules, des hémorroïdes, de la faiblesse nerveuse, de toutes les maladies de la matrice, des menstrues, etc. Les consultations sont strictement confidentielles.

Le cabinet du Docteur est à l'angle Nord-Est des rues Remparts et Douane. L'entrée en est au No 185 de la rue de la Douane. 27 mai—6m

DR. A. LANDRY, De la Faculté de Paris, 60 Rue Dumaine, encoignure Royale, 60

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

LE Dr. Landry a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE douches froides, sudation suivie de douches froides. Ce traitement, particulièrement efficace dans une foule d'affections de longue date qui ont résisté à tout traitement antérieur, est spécialement applicable aux cas de rhumatisme, goutte, gravelle, névralgies, fièvres intermittentes, paralysies, dyspepsie, maladies du foie, diarrhées et dyssenteries chroniques et à toutes les maladies propres au sexe féminin. Dans certains cas déterminés, ce traitement peut être suivi à domicile. Consultations de 2 à 3 heures P. M. 8juin—1an

LE Dr CAPDEVIELLE

DONNE des consultations de 12 A. M. à 1 P. M., tous les jours, au coin des rues Moreau et Mandeville. 15 mai—3m

Le Dr. LUKE

TRAITE toutes les maladies secrètes, la Syphilis sous toutes ses formes ; fait disparaître les mauvais effets du mercure, guérit de la spermatorrhée, et de l'abus des forces de la nature. Les maladies auxquelles les dames sont sujettes sont l'objet d'une attention spéciale. Les salons sont disposés de telle sorte que les malades ne se voient pas. Le cabinet du Docteur est au No 180 de la rue Bienville. 7 avril—1 an

W. W. CARRE & Co, 350.........RUE DELORD.........350

MARCHANDS de bois de charpente, pin et cyprès. Fabricants de Châssis, Portes et Jalousies, Bardeaux, etc. Bois pour sucreries, scié selon l'ordre. Cabanes pour travailleurs d'habitations faites par pièces et toutes prêtes à être montées.

Les ordres devront être laissés au Mechanics' & Dealers' Exchange Association, No 103 St-Charles, Boîte No 40. 9 fév—1an

Loterie Nationale DE L'ILE DE CUBE.

PLAN GÉNÉRAL de VINGT-DEUX TIRAGES qui auront lieu dans le cours des années 1869 à 1870, dans la ville de la HAVANE.

Année.	Tirage	Nos	Jours.	Mois.
1869.	Ordinaire	823	13	Juillet
..	....	824	29	Juillet
..	....	825	14	Août
..	....	826	31	Août
..	....	827	15	Septembre
..	....	828	2	Octobre
..	....	829	19	Octobre
..	....	830	5	Novembre
..	....	831	23	Novembre
..	Extraordinaire	832	14	Décembre
1870.	Ordinaire	833	4	Janvier
..	....	834	20	Janvier
..	....	835	5	Février
..	....	836	22	Février
..	....	837	11	Mars
..	....	838	5	Avril
..	....	839	21	Avril
..	....	840	7	Mai
..	....	841	24	Mai
..	....	842	10	Juin
..	....	843	28	Juin

Chaque Tirage sera composé de 20,000 billets. Le nombre de Lots gagnants sera de 500, distribués comme dans les Tirages ordinaires.

Les deux Tirages Extraordinaires seront annoncés en temps opportuns.

1 Lot de........200,000 écus équivalant à $100,000
1 Lot de........60,000 .. .. à 30,000
1 Lot de........30,000 .. .. à 15,000
1 Lot de........20,000 .. .. à 10,000
1 Lot de........10,000 .. .. à 5,000
9 Lots de........2,000 écus ou $1,000 ... 9,000
20 Lots de........1,000 .. .. 500 ...
20 Lots de........800 .. .. 400 ...
436 Lots de........100 .. .. 250 ... 109,000

2 Approximations de $1,000 au nombre précédent, et à celui subséquent au numéro gagnant le Lot de $100,000 ... 2,000
2 Approximations de $300 au nombre précédent, et à celui subséquent au numéro gagnant le lot de $30,000 ... 600
2 Approximations de $200 au nombre précédent, et à celui subséquent au numéro gagnant le lot de $15,000 ... 400
2 Approximations de $200 au nombre précédent, et à celui subséquent au numéro gagnant le lot de $10,000 ... 400
2 Approximations de $200 au nombre précédent, et à celui subséquent au numéro gagnant le lot de $5,000 ... 400

500 LOTS ... [illegible]

Si l'un des cinq gros lots échoit au No 20,000, le nombre qui obtiendra l'approximation comme subséquent, sera le No 1 ; et si le No 1 vient à tirer le Gros Lot, le numéro qui aura droit à l'approximation, comme précédent le No 1, sera le No 20,000.

N. B.—Le montant des Lots gagnants sera publié, en écus, deux écus équivalant à une piastre.

Havane, 5 juin 1869.

L'Administrateur Général, FRANCISCO COMPRODON.

Pour toute autre information s'adresser à MM. BORNIO & FRERE, No 77 rue Gravier. 15 juin—3m

LOTERIE DE LA HAVANE.

La PRIME la plus élevée est payée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane, par Bornio & Brother, No 77 de la rue Gravier

AVIS AUX FAMILLES ET AU PUBLIC EN GENERAL.

BIZOT & SISSAC, Boulangerie du Vieux Bassin, No. 7, Carondelet Walk.

CES Messieurs offrent en vente à leur établissement du PAIN de première qualité, à raison de six cents à [illegible]. Les [illegible] de BISCUITS de première qualité [illegible] du marché. BIZOT & SISSAC

A. BROUSSEAU & Co.,
7.........Rue de Chartres.........17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco. COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES émaillées.

ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps damas, CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES, GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc.

E. HEATH.

Marchand d'Articles de Tapissiers, de Tapisserie et d'Etoffes à Rideaux.

No. 99 de la rue du Camp.

Stores, Corniches, Franges, Guimpes, Cordes, Glands, Dames. Brocatelle, Peluches, Damas, Dimity et Etoffes à raies, Crin, Mousse, Crin bouclé, Coutils à Matelas, Matelas, Ressorts. Ressorts à Sofas, Chaises et Matelas. Tableaux, Cadres de Tableaux, Cadres d'Ovales sans cadres, etc.

Entrepôt de Tapis et de Toile cirée ELKIN & CO,
168.........CANAL.........168

RECOIVENT des NATTES nouvelles de qualité supérieure BLANCHES, A CARREAUX, etc.

TOILES Cirées pour planchers de 3 à 24 pieds de large. NATTES Manille et Coco. STORES variés. CORNICHES RIDEAUX, CRIN, CORDONS, GLANDS, &c.

FONDERIE LURGES.
AU PUBLIC

MALGRÉ la mort de M. Francis Lurges, la fonderie [illegible]. MARIA J. LURGES

Margaret Haughery,

Boulangerie mécanique, à vapeur de MARGARET.

Nos. 71, 76 et 78 de la rue de la Nile-Levée.

LES ordres sont promptement exécutés et livrés en ville sans frais de transport.

AVIS.

LES soussignés ont formé aujourd'hui, une société sous la raison de HMICHEN & POTHIER, pour la continuation du commerce de quincaillerie, en gros et en détail au No 36 de la rue Vieille Levée et tout récemment au coin des rues Bienville et Vieille Levée, Nile-Orléans. V. OEHMICHEN. L. B. POTHIER.

Propriétés à louer ou à vendre.

Vaste maison à vendre ou à louer

A long terme, à des conditions avantageuses

Cette maison est située rue Royale entre St. Louis et Toulouse. [illegible] numéros 121, 123 et 125. [illegible]

A LOUER.

La vaste bâtisse à quatre étages, avec WAREHOUSE à quatre étages dans la cour, située au coin des rues Conti et Chartres. Possession en sera donnée le 1er octobre.

S'adresser au bureau de M. C. Dufour, No 84, rue Bienville.

ETABLE A LOUER.

A LOUER de suite une écurie située sur l'habitation Bernondez, à Gentilly, contenant [illegible]. SEBASTIEN TUJAGUE.

Plantation à vendre.

A huit milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, rive droite, une terre de quatre arpents de face au fleuve Mississippi, sur cinquante trois ou quatre de profondeur. Cette terre l'une des mieux placées qui soient en Louisiane pour une résidence [illegible]. Avec des cultures appropriées elle pourrait produire un revenu supérieur à celui de maintes grandes habitations. Ce domaine conviendrait admirablement pour un collège, un asile, etc. S'adresser à M. Rinck, propriétaire, sur les lieux.

Terrains à Vendre.

A vendre, en nombre au gré des acheteurs, 158 Terrains situés dans la ville de Carrollton, près du fleuve et de la ligne de Greenville. Ils sont tous élevés et secs. S'adresser à Augustin et Burthe, notaires publics, au No 11 de la rue Carondelet.

F. GONTHIER,
—a transporté son—
ETABLISSEMENT DE TAILLEUR
—AU No—
143......de la rue Gravier......143

Où il est prêt à recevoir les commandes de ses clients.

MALADIES DE POITRINE

NOUVEAU TRAITEMENT PAR l'Elixir alimentaire de Ducro A LA VIANDE CRUE, préconisé par les sommités médicales de Paris.

GUÉRISON RADICALE.

SOULAGEMENT MANIFESTE,

Goût agréable ; supériorité incontestable sur l'huile de foie de morue, les hypophosphites et autres préparations.

Cet ELIXIR, dont la base est le SUC DE VIANDE et l'ALCOOL, est aussi l'un des plus PUISSANTS FORTIFIANTS pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débilités, etc., etc.

DÉPOT, à la Nouvelle-Orléans, chez P. CUSACHS, DROGUISTE, Au coin des rues ROYALE et ST-PHILIPPE.

Se trouve en vente chez les principaux pharmaciens.

Jardin Magnolia, au Pont du Bayou

GRAND Concert instrumental, DIMANCHE après-midi, 25 juillet 1869. Les meilleurs vins et liqueurs et toutes les variétés de viandes froides, y sont servis par des employés courtois. Les familles qui cherchent un lieu de récréation y trouveront le meilleur jardin des faubourgs de la Nouvelle-Orléans. 25juillet—3m GEO. MERZ, Propriétaire

LOTERIES.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 3 AOUT—CLASSE [illegible]

32	39	73	54	57	11	70	7	21	27	76	61	50	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président. Rue St-Charles, encoignure Union, Nile-Orléans.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 3 août 1869.

ADAM GIFFEN, JOHN L. LEWIS, F. F. WILDER, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T HOWARD..........Président.

Loterie de Numéros Simples.
GROS LOT......$30,000.

Classe [illegible].

Tirage, le SAMEDI, 7 AOUT 1869, à la Nile-Orléans

—PLAN—

10,000 Billets............254 lots gagnant

1 lot de $30,000 soit........$[illegible]
1 lot de $10,000, soit........[illegible]
1 lot de $6,000, soit........[illegible]
10 lots de $1,000 .... soit ....$[illegible]
50 lots de $200 soit........$[illegible]
164 lots de $100, soit........$[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION.

9 lots de $200 pour les 9 unités restantes de la même dizaine du numéro qui gagnera le lot de $30,000, soit ... $[illegible]
9 lots de $100 pour les 9 unités restantes de la même dizaine du numéro qui gagnera les lots de $10,000 soit ... $[illegible]
9 lots de $100 pour les 9 unités restantes de la même dizaine du numéro qui gagnera les lots de $6,000, soit ... $[illegible]

254 lots s'élevant à........[illegible]

Billet entier $12 ; demi-billet $6 ; quart de billet $3, huitième de billet $1 50.

Explication des lots d'approximation.

Les neufs unités restantes de la même dizaine de numéros qui gagneront les trois premiers lots auront droit aux 25 lots d'approximation. Exemple : si le billet No 1,246 gagne le lot de $30,000, [illegible] 1,241, 1,242, 1,243, 1,244, 1,245, 1,247, 1,248, 1,249, 1,250 auront chacun droit à $200. Si le billet No 251 gagne le lot de $10,000 les billets Nos 255, 256, 257, 258, 259 et 260 auront chacun droit à $100. Si le billet No [illegible] gagne le lot de $6,000 les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449 et 450 auront chacun droit à $100 et ainsi de suite conformément au plan.

Les lots sont payés en plein sans déduction.

Les demandes des billets doivent être adressées à CHAS. T. HOWARD, président, Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nile-Orléans.

James Reynold,
MARBRIER
Nos 160 et 162 de la rue Poydras.

JE viens de recevoir un beau choix de Cheminées en ardoise marbrée, Foyers en ardoise et en marbre Grotte, etc. [illegible]

J'ai également de belles Cheminées en marbre [illegible].

Demande de Sucrier.

ON demande [illegible].

AVIS.

MONSIEUR JACOB A. OTTO [illegible] M. J. O. BOUCHER [illegible].

Transfert de Bureau.

L. B. POTHIER [illegible].

Changement de local.

MESSIEURS LOUIS STERN & BROS [illegible] No 45 de la rue des Magasins [illegible] Chartres.

CHANGEMENT DE LOCAL.

G. N. MORISON [illegible].

LES Docteurs JOAQUIN DE ZAYAS et FREDERICO HORSTMANN [illegible].

Mme BELL,

[illegible]

Directory de la Nile-Orléans, J. Chandler pour 1870

LES souscripteurs [illegible].

J. K. BAILEY,
246.........Rue du Canal.........246

VINAIGRE.

ACHAT de [illegible].

Grande Manufacture —DE— VETEMENTS CONFECTIONNES

Linge de dessous, Chapeaux, etc. CHEZ

LEON GODCHAUX,

Nos 81 & 83, RUE DU CANAL, Nos 81 & [illegible]
Et 213, 215 & 217, VIEILLE LEVÉE [illegible]

Le public trouvera toujours dans cet important établissement, dont la vogue s'accroît de jour en jour, un immense assortiment de tout ce qui compose les vêtements d'été, de linge de dessous, de [illegible].

Les étoffes qui servent à la confection de ces vêtements proviennent des meilleures fabriques d'Europe et des Etats-Unis ; dix coupeurs de première classe et plus de 550 ouvriers sont journellement employés à leur manufacture, ce qui démontre clairement qu'avec de tels éléments, l'établissement de M. Godchaux ne redoute aucune concurrence.

Les vêtements faits sur mesure ainsi que ceux pris aux magasins sont irréprochables sous le triple rapport de la qualité de la marchandise, de l'élégance de la coupe et de la solidité du travail.

Les prix ont été réglés sur les circonstances [illegible] modérés.

LEON GODCHAUX.

PHARMACIE FRANÇAISE

J'annonce respectueusement à MM. les médecins [illegible]. D. PERES, Pharmacien de [illegible].

HABILLEMENTS D'ENFANTS ET ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES. S. T. WASHE. 110 rue du Canal,

CHANGEMENT DE MAGASIN, POUR CAUSE DE RECONSTRUCTION

Ant. Carrière. Emile Carrière

A. CARRIERE & Co., NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES

IMPORTATEURS de vins, etc., [illegible] No 21, même rue.

AVANCES.—Avances libérales sur produits [illegible] A. CARRIERE & Co.

CHANGE.—Change sur Paris, le Havre et Bordeaux [illegible]. A. CARRIERE & Co.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer du Sud-Est,
Nile-Orléans, 15 juillet 1869.

UNE réunion spéciale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le LUNDI [illegible]. L'exactitude est requise. Par ordre de la Direction. A. GRANGER. 16 juillet—1m

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
39.........BOURBON.........39,
Entre Dumaine et Bienville,
Autrefois, rue de Chartres No 34.